



Le 19 janvier 2023... Tous dans la rue contre cette réforme des retraites

La première ministre a confirmé le 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation à 43 ans et la fin des régimes spéciaux.

Cette réforme est un vrai projet de régression sociale et va frapper l'ensemble des salariés quel que soit leurs statuts.

Sous couvert de « justice sociale » ce gouvernement soutenu par la droite libérale veut nous faire croire qu'en travaillant plus longtemps et en supprimant les régimes spéciaux, les futurs retraités seraient gagnants. En fait, il transforme les pensions de retraite en variable d'ajustement budgétaire, le montant des pensions va chuter inévitablement, pour les nouveaux salariés du Notariat, vos pensions subiront une baisse significative d'au moins 30%.

Le projet de réforme du système de retraite à points initié en 2019, fortement contesté dans la rue et suspendu in extrémis lors de la crise sanitaire du Covid -19 nous renforce dans notre détermination pour continuer la bataille et faire échouer ce projet de réforme.

La CGT est fermement opposée à la suppression de la CRPCEN, à l'allongement de la durée de cotisation et au report de l'âge légal à la retraite.

Toutes les organisations syndicales sont opposées à cette réforme, c'est dans ce contexte, qu'elles appellent l'ensemble des salariés, des demandeurs d'emplois et des retraités à se joindre à la mobilisation du 19 janvier 2023 pour :

- La sauvegarde de la CRPCEN ;
- La sauvegarde de l'emploi des salariés de la caisse ;
- Le maintien et la garantie du niveau des pensions actuelles ;
- Le maintien de l'affectation de la cotisation 4%.
- Le maintien de notre action sociale.

Pour la CGT, le système de retraite par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale.

La CGT reste mobilisée pour la défense des retraites du Notariat !

